

# SECTEURS PRIORITAIRES

## EMBELLIE ECONOMIQUE, LA PART BELLE AUX INVESTISSEURS.

**L'économie Camerounaise présente de nombreux secteurs attractifs autour desquels peuvent graviter d'autres activités.**

L'atteinte de l'émergence à l'horizon 2035 nécessite préalablement des actions fortes de l'Etat bâties autour d'une stratégie gouvernementale.

Pour arriver au stade de développement souhaité, il apparait clairement que l'amélioration du climat des affaires est une priorité des pouvoirs publics Camerounais.

En clôture du Forum économique France-Cameroun en 2013, le Chef de l'Etat, **Paul BIYA** disait en parlant des investissements que : « **pour atteindre son objectif, le Cameroun aura besoin de ses partenaires extérieurs, Etat ou sociétés privées.** »

En outre, la réalisation des objectifs de croissance appelle l'accroissement substantiel du volume des investissements à mobiliser aussi bien au niveau interne qu'externe.

Des lors, certains secteurs jugés prioritaires ont été recensés à l'instar de l'agro-industrie, des infrastructures hydrauliques et énergétiques, du développement rural, de la production agricole, de l'élevage, du tourisme et de la santé publique entre autres.

C'est dans cette optique d'embellie économique que, la **loi N°2013/004** du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun a été promulguée afin d'augmenter le flux des investissements productifs notamment dans les secteurs prioritaires suscités.

Des incitations communes (fiscales, douanières, administratives et financières) et des incitations spécifiques y sont prévus pour tout investisseurs qui s'intéressent à ces différents secteurs névralgiques.

Avec un besoin inhérent et important d'investissement, l'avènement de cette loi incitative aux investissements, l'Agence de Promotion des investissements, se veut être un partenaire privilégié pour les porteurs de projets souhaitant bénéficier des opportunités de ladite loi.

Ainsi, dans son article 6 au chapitre 1, la loi de 2013, a prévu onze exonérations pour accompagner les investisseurs dans la mise sur pied de leur projet, entre autres : « **exonérations des droits d'enregistrement des baux d'immeuble à usage exclusivement professionnel faisant partie intégrante du programme d'investissement ;**

**Exonération des taxes et droit de douane sur tous les équipements et matériels liés au programme d'investissement ; Exonération de la TVA due à l'importation de ces équipements et matériels ; Exonération de la patente ; Exonération des droits d'enregistrement des actes de création ou d'augmentation de capital. »**

Présenté comme l'Afrique en miniature, le Cameroun bénéficie d'une situation géographique préférentielle en Afrique Centrale, au cœur du golfe de Guinée, le Cameroun est un pays aux nombreux attraits.

Cet ensemble de facilités fait du Cameroun, une terre d'opportunités. Aussi, les investisseurs étrangers, de la diaspora et nationaux, sont ainsi invités à apporter leur pierre à la construction de l'édifice de l'émergence, dont la fondation est en train d'être bâtie par le gouvernement.